NEWSLETTER DE VOTRE COMMUNE

www.longvilliers.fr

Septembre 2018
N°34

Etat Civil

Décès

SAILLY Dominique

Chiffre du mois

5 990€

Il s'agit du prix moyen à l'hectare des terres et des prés vendus libres et non bâtis en 2017. Ce tarif affiche une baisse annuelle de 0,80%. Une première depuis.... 1996

Edito

Mais oui, mais oui l'école c'est reparti.

En ce début Septembre, comme chaque année depuis des décennies, les élèves font leur rentrée. Pourquoi la rentrée le neuvième mois de l'année ?

Il faut remonter à 1231 très exactement avec le pape Grégoire IX qui décida que, pour limiter les absences des étudiants qui désertaient les universités durant les moissons d'été pour aider leurs parents aux champs, il valait mieux fermer les facultés durant un mois sur cette période. Les grandes vacances sont nées.

Une tradition qui perdure tant que l'agriculture tient le haut du pavé en France et qui s'étend même en durée pour également coïncider avec les vendanges qui ont lieu le plus souvent courant septembre.

Cette année 2018-2019, au sein du RPI de la Vallée de la Dordogne, ce seront 69 élèves qui feront leur rentrée scolaire, répartis sur 3 écoles (Cormont, Hubersent et Longvilliers)

L'entretien du bâtiment « école » est à la charge de la commune. Depuis le début de son mandat, le Conseil Municipal a décidé d'investir plus de 6 000 €uros dans l'école de Longvilliers (peinture, barrière, rampe d'accès extérieure, thermostat, grillage, portail, plomberie, chaufferie, stores, mise aux normes électriques, portes de placard…) Un bâtiment qui demande un entretien constant.

J'en profite pour vous rappeler que le secrétariat du RPI est ouvert tous les mercredis matins, de 9h00 à 12h00, en Mairie annexe, 28 rue de Tateville à Longvilliers.

Bonne rentrée à tous et bonne lecture.

Votre Maire
S. MAIGNAN

ENTRETIEN DES BERGES

L'automne est l'occasion pour chaque riverain d'entretenir sa berge, d'élaguer en coupant les branches des arbres qui gênent ou pourraient gêner les écoulements naturels du cours d'eau, couper les herbes, les ronces…

L'abattage doit intervenir uniquement pour éviter la chute d'arbres (malades, morts ou présentant des faiblesses).

En cas d'inondations, le cours d'eau a plus que jamais besoin de s'écouler et circuler sans être obstrué par quoique ce soit.

Rappelons que chaque propriétaire riverain est responsable de sa berge et doit satisfaire à son obligation d'entretien.

Le SYMCEA est là pour vous apporter l'aide en cas d'effondrement de la berge ou vous conseiller sur les plantations aidant au maintien des berges… Ils répondront à toutes vos questions alors n'hésiter pas à prendre contact avec eux :

- ⇒ **03.21.06.24.89 (Hesdin)**
- ⇒ **Nicolas MARIETTE (technicien de rivage) au 06.30.56.94.23**
- ⇒ **La Police de l'eau au 06.72.08.13.01**

Forte chaleur en Septembre, à pluie d'Octobre faut s'attendre

MESSES SEPTEMBRE

Le Samedi 1er Septembre
À 18h30 à Longvilliers

Le Dimanche 2 Septembre
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 8 Septembre
A 18h30 à Etaples

Le Dimanche 9 Septembre
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 15 Septembre
A 18h30 à Tubersent

Le Dimanche 16 Septembre
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 22 Septembre
A 18h30 à Frencq

Le Dimanche 23 Septembre
À 10h30 à Etaples

Le Samedi 29 Septembre
A 18h30 à Maresville

Le Dimanche 30 Septembre
À 10h30 à Etaples

Les inscriptions pour le caté de l'année 2018-2019 aura lieu le

Mercredi 12 Septembre 2018

De 18h30 à 19h30

Salle des Associations de Longvilliers

Merci d'avance,
L'équipe du Caté
06.84.43.45.43

Le saviez-vous ?

Les nouvelles règles de la lettre recommandée électronique :

A partir du 1er janvier 2019, la notification de la lettre recommandée électronique (LRE) offrira des garanties supplémentaires avec la vérification de l'identité de l'expéditeur au moment de l'envoi et du destinataire au moment de la remise. Le prestataire informera par voie électronique le destinataire qu'une LRE lui est destinée, sans indiquer l'identité de l'expéditeur, et qu'il peut l'accepter ou non dans un délai de 15 jours à partir du lendemain.

Si le destinataire accepte la LRE, le prestataire la transmettra et conservera pendant au moins un an la preuve de la réception des données transmises. Si le destinataire refuse la LRE ou ne la réclame pas, le prestataire devra mettre à la disposition de l'expéditeur une preuve de ce refus ou de cette non-réclamation, au plus tard le lendemain de l'expiration du délai de 15 jours.

À noter: le prestataire devra conserver la preuve du dépôt électronique de l'envoi, celle de sa réception, de son refus ou de sa non-réclamation pendant un an au moins. L'expéditeur aura un droit d'accès à ces informations pendant un an.

ATTENTION !

Pour cause
de formation,
fermeture du secrétariat de Mairie
Le mardi 4 Septembre
au matin

La question du mois ?

Une mutuelle peut-elle changer ses tarifs ?

Lorsque vous souscrivez une complémentaire santé, vous pouvez passer par différents organismes (mutuelle, compagnie d'assurances, institution de prévoyance, établissement bancaire) et souscrire différents types de contrat (contrat individuel ou collectif). Selon les cas, les règles applicables ne sont pas les mêmes, notamment en ce qui concerne le renouvellement annuel, les tarifs et les niveaux de remboursement (qui peuvent évoluer) ou la possibilité de résiliation. Il faut donc vous reporter au contrat signé : un avocat peut vous aider à le décrypter gratuitement si besoin (en mairies, ou dans certains tribunaux ou points d'accès au droit). Si vous souhaitez changer d'organisme, le contrat vous indiquera la marche à suivre : d'une façon générale, l'organisme doit vous informer de la cotisation à venir avant le renouvellement tacite annuel du contrat, de façon à vous permettre de le résilier si vous le souhaitez.

Journées Européennes du Patrimoine

Dimanche 16 septembre 14:00 - 18:00

Circuit pédestre de 5 kilomètres
"A la découverte du patrimoine de Longvilliers"

Il s'agit d'une promenade à travers les siècles, permettant de mieux comprendre le patrimoine et l'histoire de Longvilliers. Des étapes documentées permettront notamment de visiter l'église Saint-Nicolas, 15ème-16ème siècles, classée monument historique (point de départ), de découvrir le site et les vestiges du château dont les plus anciens remontent au 11ème siècle, de se laisser impressionner par les proportions étonnantes de la grange cistercienne (classée monument historique) de la ferme de la Longueroye, ancienne dépendance de l'abbaye datant du 13ème siècle, et de décrypter le site de l'ancienne abbaye royale cistercienne du 12ème siècle.

Exposition de documents à la Salle des Associations

Les amis du patrimoine de Longvilliers

Longvilliers
L'on y vit bien
www.longvilliers.fr

VU dans la PRESSE

Comment repérer les « escroqueries à l'argent » sur Internet

Les arnaques à la carte prépayée et aux coupons PCS Mastercard (ou Transcash) se développent de plus en plus. Quels conseils de prudence suivre ? On vous indique les réflexes à adopter face à ce phénomène.

En supplément avec votre newsletter

En complément, votre mairie vous remet un document d'information sur les bons réflexes à adopter pour éviter les vols et les cambriolages, mis à votre disposition par la préfecture du Pas-de-Calais .

Les arnaques à la carte prépayée se multiplient et le Montreuillois n'échappe pas à ce constat. Prudence ! PHOTO ILLUSTRATION PATRICK DELECROIX

MONTREUILLOIS.

1 Les coupons PCS Mastercard ou Transcash, c'est quoi ?

Il s'agit d'un outil de paiement qui se présente comme une carte bancaire lambda. Il permet de régler ses achats et de retirer de l'argent dans les distributeurs. Simplement, cette carte n'est reliée à aucun compte en banque. Elle est anonyme et peut s'acheter chez n'importe quel buraliste.

> ***Il y a d'abord le faux ami qui se retrouve en perdition à l'autre bout du monde et qui demande de l'argent en coupon PCS pour pouvoir rentrer.***

Les cartes PCS se créditent par des « coupons recharges » qui sont aussi disponibles dans les bureaux de tabac. À la manière des cartes cadeaux ou d'une recharge téléphonique, la carte peut être créditée de 20, 50, 100, 150 ou 250 €. Et cela, simplement grâce au code indiqué sur le coupon.

2 Quelles formes prennent les arnaques ?

« Via le net, les escrocs demandent à leurs proies d'envoyer de l'argent sous forme de coupons recharges, explique le capitaine de la compagnie de gendarmerie d'Écuires, Thierry Hoste. *Cette pratique doit être connue de tous, car elle est toujours d'actualité malgré les conseils de prévention prodigués ! »*

Il y a d'abord le faux ami qui se retrouve soi-disant en perdition à l'autre bout du monde et qui demande de l'argent en coupon PCS pour pouvoir rentrer. Certain(e)s vont plus loin en s'inscrivant sur un site de rencontre et en simulant un coup de foudre avec la victime. Là encore, il ou elle finit par demander de l'argent.

On trouve aussi le faux employeur qui envoie une avance de frais par un chèque – faux, volé ou sans provision – à une personne en recherche d'emploi, puis demande rapidement le remboursement du trop-perçu par coupons PCS. Mais aussi le faux vendeur d'un bien hypothétique, ou le faux acheteur qui veut payer votre bien via Paypal, mais uniquement après authentification du compte à l'aide de coupons PCS... Autant de techniques utilisées par des manipulateurs bien rôdés.

3 Que faire si on a un doute ?

Le meilleur conseil en la matière est de rester très prudent dès qu'une personne rencontrée sur Internet vous demande de lui verser de l'argent *via* des coupons de recharge de carte PCS. N'hésitez pas à contacter les forces de l'ordre dès que vous avez le moindre doute. Il existe également des plateformes gérées par le ministère de l'Intérieur qui permettent aux internautes de signaler tout contenu illicite ou les spams qui arrivent dans leur boîte mail : www.internet-signalement.gouv.fr ou www.signal-spam.fr ■

La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains

Neige, verglas, mauvaises herbes, herbes folles sur les trottoirs.

Afin de maintenir la commune dans un état constant de propreté et que soit assurée une parfaite sécurité, l'entretien des trottoirs ou banquises, caniveaux (avaloires) incombe à chaque propriétaire ou locataire l'hiver pour la neige et le verglas, en toute saison pour le désherbage, herbes folles, feuilles, fruits, balayer...

ARRETE MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017 CONSULTABLE EN MAIRIE

Si vous n'avez pas fait le nécessaire, vous risquez une amende de 38 euros et votre responsabilité de locataire ou propriétaire sera engagée par la victime en cas d'accident.

RAPPEL

Le Code Civil dans son article 673 rappelle au propriétaire que toutes branches, d'arbres, d'arbustes, arbrisseaux, ou racines, ronces et brindilles, **qui avancent sur le domaine public** ou sur le voisin, est une **infraction.**

Il est contraint de les couper puisqu'elles dépassent de sa propriété et empiètent sur les voisins, voies et chemins. N'oubliez pas de ramasser les branches !

A défaut d'exécution, des opérations d'élagage seront effectuées au frais des contrevenants.

L'article 671 rappelle que les plantations sont permises à la condition de respecter les distances et hauteurs au regard des limites séparatives.

L'article 667 rappelle que la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais commun.

Cet entretien doit être effectué au plus tard le 15 Août 2018.

INFORMATION

En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte. En respect de la procédure, appeler le 15 (SAMU) pour prévenir les secours et commencer immédiatement le massage cardiaque. Masser le cœur de la victime fait circuler le sang dans le corps et favorise le transport de l'oxygène vers les organes. On retarde alors le plus possible la détérioration des fonctions vitales et les lésions dans le cerveau. Le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) s'utilise au bout de 2 minutes de massage cardiaque, de manière simple. Il explique vocalement à l'utilisateur ce qu'il faut faire, étape par étape et garantit un usage sans risque.

Dans notre commune, le défibrillateur se trouve à l'entrée de l'école maternelle.

COMITE DES FÊTES DE LONGVILLIERS

La Présidente :
Agnès DUMONT

03.21.86.63.58
07.80.59.93.20

C'était l'affluence des grands jours pour cette heureuse initiative d'associer la découverte de Longvilliers à un spectacle.

Dans l'église Saint-Nicolas, les participants ont pu apprécier la présentation du riche patrimoine architectural de la commune, puis écouter le récit des vies de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine figurant dans la légende dorée.

Ils ont ensuite rejoint la cour de l'école pour un spectacle de nouveau cirque joignant la virtuosité, le rire et la poésie avec la compagnie cirq'O vent

(Reportage tiré du site internet de Longvilliers)

LES MUSES BUISSONIERES

Dimanche 12 Août

CONCOURS DE PETANQUE

Mercredi 15 Août

Cult'ur & Vous

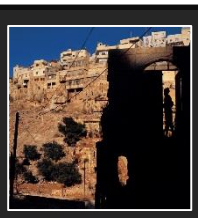

Portail Culturel de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

http://culture.ca2bm.fr

JERUSALEM TERRESTRE

Du 11 Septembre au 3 Novembre

Médiathèque de Berck sur Mer, Conchil le Temple et Rang du Fliers

Exposition photographique de Didier Ben Loulou

Entrée libre

BEAUTES MEDIEVALES

Samedi 15 Septembre

A 20h

Eglise Notre Dame de la Nativité d'Airon-Notre-Dame

Entrée libre

MONTREZ VOS BOBINES !

Du 15 Septembre au 30 Septembre

Maison du Tourisme et du patrimoine de Montreuil sur Mer

Exposition et collectage de films anciens

Entrée libre

ATTENTION

Passage des voitures de collection dans notre commune

le Samedi 8 Septembre

dans la matinée